

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 AVRIL 2024
Convocations du 09 avril 2024**

L'an deux mil vingt quatre, le quinze avril, à 20 H 15, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Michèle **BRICHEZ**, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle **BRICHEZ** – M. Bernard **HUGUET** - Mme Sonia **DRICI** - M. Yoann **FRIN** - M. Ludovic **NIESTRATA** - Mme Estelle **BERTIN** - Mme Martine **CHARLES** - M. Jean-Marie **THIL** - Mme Ariane **HENSER-MARTIN** – M. Eric **LANTHIEZ**

Absents: Mme Marina **DELHUMEAU** - Mme Sabrina **GOBERVILLE** – M. Jean-Claude **GAUDEFROY** (excusé)

Secrétaire de séance : M. Yoann **FRIN**

Madame le Maire ouvre la séance à 20 H 25 et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Martine **CHARLES** est désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

Mme la Présidente de séance donne lecture de l'ordre du jour :

- ❖ Approbation du procès- verbal de la séance précédente
- ❖ Décision modificative au Budget Primitif n° 1
- ❖ Adhésion au groupement de commandes (services de transports routiers de personnes)
- ❖ Création d'un emploi permanent à temps complet
- ❖ Questions diverses

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 25/2024 :

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE AU BP N°1

Michèle BRICHEZ : Présentation

Il convient d'inscrire une somme supplémentaire en recettes d'investissement.

Décision prise :

↳ Est approuvée, à l'unanimité, l'inscription de crédits supplémentaires d'un montant de 60 000,00 €, tant en recettes qu'en dépenses de la section d'investissement.

DÉLIBÉRATION 26/2024 :

OBJET : ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REALISATION DE SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF ROUTIER DE PERSONNES

Michèle BRICHEZ : Présentation

Dans le cadre de l'apprentissage du savoir-nager, les enfants scolarisés en primaire sur le territoire de la Thelloise bénéficient de cours de natation dispensés à la piscine Aquathelle ou dans d'autres piscines situées hors territoire communautaire, chaque commune ayant la charge du transport de ses élèves à la piscine.

Dans l'objectif de bénéficier d'une part, d'un tarif préférentiel du fait de la mutualisation et, d'autre part, d'avoir l'assurance d'un service de transport pour les élèves, la constitution d'un groupement de commandes est proposée. La CCT assurera la coordination du lancement de la procédure jusqu'à la notification du marché.

D'autres prestations pourront également être commandées : transports occasionnels pour les sorties scolaires de fin d'année et toute autre sortie à l'initiative des communes.

Décision prise :

- A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la commune à ce groupement de commandes, accepte les termes de la convention constitutive et autorise Madame le Maire à signer ladite convention .

DÉLIBÉRATION 27/2024 :

OBJET : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET

Michèle BRICHEZ : Présentation

En raison de la mutation de Mme AUGER, il convient de créer un emploi d'adjoint administratif à temps complet qui sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs relevant de la catégorie hiérarchique C.

Décision prise :

- ↳ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du Maire.

Questions diverses :

- Le Jury des Villages Fleuris passera le mardi 11 juin prochain.
- La Communauté de Communes Thelloise a élaboré le Plan de Mobilité Simplifié entre août 2022 et février 2024. Ce plan, qui couvre l'ensemble du ressort territorial et s'articule avec les territoires voisins, a été arrêté en séance de Conseil Communautaire le 28 mars dernier. Conformément aux dispositions de l'article L 1214-36-1 du Code des Transports, ce projet doit être soumis, pour avis, aux personnes publiques associées. Mme le Maire précise avoir transmis à chacun, ce jour-même, par mail, le Rapport de Synthèse afin qu'un avis puisse être rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal. L'avis qui ne sera pas rendu dans un délai de 3 mois sera réputé favorable.
- Les démarches relatives à la création d'une régie d'avances ont été effectuées et ont reçu l'avis favorable du Trésorier. Les documents ont été transmis au SGC (Service de Gestion Comptable de Méru) ainsi qu'au service DFT (Dépôts de Fonds au Trésor) à Beauvais pour l'ouverture du compte bancaire.
- M. **FRIN** s'enquiert des difficultés d'accès du Chemin rural des Moulins d'Angy. M. **HUGUET** relate avoir rencontré les 4 propriétaires qui se montrent réticents à laisser le libre passage et rappelle que la Commune, qui possède une parcelle à l'extrémité dudit chemin, doit pouvoir exercer son droit d'accès.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Madame le Maire lève la séance à 20 H 54.

Procès-verbal adopté le 10 juin 2024 par le Conseil Municipal.

Affiché et publié sur le site internet le 12 juin 2024

La Secrétaire de séance,

Yoann FRIN



Le Maire,

Michèle BRICHEZ

